



ON S'ABONNE  
 à Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
**et se paie d'avance.**

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS**  
 ANNONCES,  
 25 centimes la ligne.  
**RÉCLAMES**  
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r'cus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

**L'ABONNEMENT**  
**se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.  
 Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des  
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de  
 Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans  
 le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 28 Septembre 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	R <sup>e</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 26 septembre.	69 15	98 25
Du 27.....	69 20	98 25
Du 28.....	69 05	98 05

**BULLETIN.**

L'arrestation de Garibaldi et les débats qui ont eu lieu, le 24, au sein du Reichstag de la confédération du Nord, se partagent aujourd'hui l'attention publique. Les deux événements ont, en effet, une égale importance.

Les dépêches de Florence nous apportent des extraits de la *Cazette officielle* et de l'*Opinione* qui nous permettent d'apprécier les circonstances dans lesquelles le cabinet Rattazzi a mis un terme au mouvement agressif de Garibaldi. Le gouvernement italien avait acquis la preuve « que, depuis plusieurs jours, un grand nombre de volontaires s'acheminaient vers la frontière ; que des dépôts d'armes avaient été faits ; que d'autres dépôts accompagnaient les volontaires où les suivaient ; que le général Garibaldi de Florence et d'Arezzo se dirigeait vers la même frontière par Sinalunga. » L'action était donc réellement commencée. Dès lors se trouvait posée au gouvernement cette fatale alternative, ou de permettre que les traités fussent violés contrairement à la foi publique, à l'autorité de la loi, aux intérêts de la nation, ou de maintenir sa parole et de sauvegarder à tout prix la majesté de la loi. « Le ministère, continue la *Gazette officielle*, a fait son devoir. Les volontaires qui étaient déjà arrivés à la frontière ou s'y acheminaient reçurent l'avis de retourner dans leurs foyers. Quiconque s'y est refusé, a été reconduit par la force armée. Le général Garibaldi, à Sinalunga, a été sommé, au nom de la loi, d'obtempérer à cet ordre. S'y étant refusé, il a été conduit à Alexandrie et les dépôts d'armes ont été saisis.

**CONCOURS-FESTIVAL-UNIVERSEL DE PARIS.**

Nous avons fait la promesse de donner aux lecteurs du *Journal du Lot* quelques détails sur le Concours musical universel. Le lendemain du Concours nous nous sommes engagé dans les galeries du Palais de l'Exposition, et, sous le charme de toutes les merveilles qui s'élevaient devant nos yeux, nous avons dit : *A demain, les affaires sérieuses !* Aujourd'hui la tension d'esprit est moins forte ; l'éblouissement vertigineux a cédé la place à une admiration raisonnée. Nous donnerons notre impression à propos d'un fait qui renferme aussi sa moralité et qui a bien aussi son intérêt.

Et d'abord un avant-propos explicatif pour ceux qui ne savent point ce qu'est un concours d'orphéons et de musiques d'harmonie en général, et ceux qui veulent comprendre le Concours de Paris en particulier.

Un concours est toujours une chose compliquée. En province, surtout dans les localités où les voies de communication rapides ne sont point établies, où le mouvement des populations s'opère lourdement, il faut appeler les Sociétés instituées dans la circonscription régionale, à grand renfort de circulaires et d'insertions, faire un classement des Sociétés adhérentes, procurer des facilités de transport, de logement, de nourriture, faire choix d'hommes étrangers et compétents pour composer un Jury, pourvoir à une distribution de récompenses aussi éloignée d'une parcimonie mesquine que d'une prodigalité banale : tout cela sans oublier les aménagements des locaux divers affectés au Concours, et les mesures d'ordre. — Quelques facilités que donnent aujourd'hui des réglemens basés sur la réflexion et l'expérience, l'organisation d'un Concours ne laisse point que d'offrir un champ vaste aux préoccupations, aux tracas.

L'*Opinione* de Florence ajoute qu'il dépend de Garibaldi de rester dans la citadelle d'Alexandrie ou de retourner à Caprera, si le général exprime le désir de rentrer à Caprera, en abandonnant tout projet d'expédition compromettant l'Etat et l'autorité de la loi.

Ainsi donc, le gouvernement de Victor Emmanuel est sorti enfin de ces éternels termes moyens qui aggravaient chaque jour la situation de l'Italie en la mettant en hostilité directe avec les principes d'autorité et les intérêts du monde catholique. Qu'il persévère dans cette voie et il rentrera bien vite dans les conditions d'ordre et de sécurité qui lui paraissaient naguère impossibles.

Du côté de Berlin, les indications télégraphiques s'accroissent plus fortement encore qu'à Florence. Le Reichstag a vu ouvrir sa délibération sur le projet d'adresse par M. Planck, rapporteur. Ce député a développé et soutenu le projet concerté par quatre des fractions de la chambre en disant que rien ne s'oppose en droit à l'union du Sud avec le Nord. « L'Adresse, dit M. Planck, contribuera à éclaircir positivement la situation de fait. Il faut que le Reichstag exprime ouvertement sa résolution de repousser toute immixtion venant du dehors. C'est un devoir qui lui incombe envers lui-même, envers le gouvernement, envers l'Allemagne du Sud, envers l'étranger. Nous espérons que la France fera tout son possible pour éviter une collision. Nous aussi, nous désirons la paix. Mais nous ne voulons pas nous laisser troubler par une influence étrangère, nous voulons achever à tout prix notre œuvre d'union nationale, aussitôt que l'Allemagne méridionale nous tendra la main. »

M. de Bismark a parlé à son tour pour déclarer que « le gouvernement n'interprète pas l'Adresse comme une invitation destinée à le pousser à une action plus rapide. La circulaire du 7 septembre indique le point de vue du gouvernement ; mais si la nation veut son unité, aucun homme d'Etat Allemand n'est assez fort pour l'empêcher, ni assez frivole pour vouloir l'arrêter.

La question du Sleswig septentrional a été abordée et M. de Bismark a déclaré que s'il ne croit pas qu'une domination exercée sur des nations qui veulent se séparer, soit utile en général, quelquefois elle est indispensable. Exemple :

d'hui des réglemens basés sur la réflexion et l'expérience, l'organisation d'un Concours ne laisse point que d'offrir un champ vaste aux préoccupations, aux tracas.

Un Concours à Paris, c'était bien une autre affaire : un Concours à l'occasion de l'Exposition universelle ! Pour qui connaît la capitale, la difficulté de faire mouvoir des masses, de les réunir dans certains locaux déterminés, de leur donner des facilités pour se procurer les besoins de la vie, de les loger, crée des embarras sérieux. — En temps ordinaire, un Concours musical eût attiré à Paris des Sociétés de tous les départements de l'empire ; en une circonstance exceptionnelle comme celle où nous nous trouvons, le stimulant seul d'une visite à l'Exposition devait en accroître le nombre dans une proportion très élevée. Si l'on ajoute le contingent que devait fournir l'étranger, car il s'agissait ici d'un Concours international universel, — à quel chiffre ?... C'était une entreprise considérable.

Elle n'était pas impossible à réaliser. Un homme, plus que tout autre peut-être, par sa haute position sociale, l'indépendance de son caractère, la noblesse de ses sentimens, pouvait donner à une pareille entreprise tout son éclat : nous avons nommé le baron Taylor. — Le baron Taylor est membre de l'Institut, Commandeur de la Légion d'honneur, fondateur et président de l'association des gens de lettres, de celle des artistes dramatiques, des artistes musiciens, etc. — C'est assez dire qu'il jouit à Paris, en Europe, d'une popularité immense ; et tous ceux qui connaissent particulièrement son œuvre disent assez combien cette notoriété est justifiée par l'estime qu'inspirent son honnêteté, l'élevation de son esprit.

Le baron Taylor ne répudia point le rôle qui lui était dévolu. A la date du 8 novembre 1866, une circulaire signée de son nom, fut adressée à toutes les Sociétés musicales de France et de l'étranger : Cette circulaire, conçue en termes chaleureux, invi-

ta la Pologne. La difficulté de la question du Sleswig ne consiste pas en ce que la Prusse refuse de céder au Danemark ce qui est Danois. Elle consiste dans le caractère mixte de la population.

Au fond, l'Adresse du Reichstag aussi bien que M. de Bismark, sont pour le principe des nationalités lorsqu'il s'agit des revendications pangermanistes, et contre ce même principe, s'il est question de distraire de l'Allemagne des provinces qui lui sont étrangères par l'histoire, par les mœurs et par la langue aussi bien que par la race. Cela revient à dire qu'on ne veut plus reconnaître, à Berlin, que le droit de la force.

L'Adresse a été adoptée par 157 voix contre 58 réunie à peine par les progressistes radicaux et les particularistes.

D'après une feuille viennoise, Juarez ne consentirait à livrer la dépouille mortelle de Maximilien qu'au prix de la reconnaissance préalable de la république mexicaine par les puissances européennes. Qu'a donc fait Juarez à la *Nouvelle Presse libre* pour lui attribuer des prétentions aussi niaisement outrecuidantes ?

Nous avons prudemment agi en reléguant provisoirement, dans le domaine de la fantaisie, certain *memorandum* édité également par la *Nouvelle Presse libre* sur une conversation que le Czar aurait eue à Livadia, avec Fuad Pacha. Le *Journal de St-Petersbourg* qualifie de mensonge « perfide » ce *memorandum* produit de « l'animosité calomnieuse de la presse viennoise contre la Russie. » Le cabinet de St-Petersbourg n'isole pas, dans la question d'Orient, sa politique de celle des grandes puissances ; il persévère dans la conviction que cet accord « est le seul et le meilleur gage d'une solution pacifique, équitable et durable des complications orientales. » Encore un point noir qui s'éclaircit !

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas).

Venise, 23 septembre.

Hier au soir, un terrible ouragan a éclaté dans les environs de Venise. Plusieurs maisons se sont écroulées à Mestre et à Burano. Il y a beaucoup de victimes.

tait toutes les Sociétés de musiques françaises ou étrangères à se rendre à Paris pendant l'ouverture de l'Exposition universelle, à l'effet de prendre part à un Concours choral et instrumental. M. le baron Taylor s'adjoignait un comité d'organisation et désignait, comme chargé de la direction musicale, M. Delaporte, l'homme de Paris le plus dévoué à la cause orphéonique et qui a servi peut-être le plus la propagation de l'art choral en France. M. Delaporte a été l'organisateur du premier festival des Sociétés de la Seine qui eut lieu à Paris dans le temps, ainsi que du festival des Sociétés françaises donné à Londres, au palais de Sydenham, et qui eut un si grand retentissement.

On comprend aisément l'enthousiasme avec lequel l'invitation du baron Taylor fut accueillie. Un cri unanime en France et à l'étranger, acclama cette initiative : elle était considérée comme le fruit d'une pensée généreuse ; une pensée de progrès et de fraternité. Quelques jours à peine s'étaient écoulés que huit cents adhésions étaient parvenues au comité central de tous les points de l'horizon.

Cependant une entreprise quelconque, — dès lors surtout qu'elle peut mettre en éveil l'esprit de spéculation, — doit agiter les passions et faire naître des antagonismes. Il n'en pouvait être autrement dans cette circonstance. Bientôt après la formation du comité central, deux comités sont institués à Paris dans le but d'organiser deux nouveaux Concours-Festivals-Universels. — Sous le prétexte, — il faut un prétexte à toute ingérence, — que le baron Taylor était animé d'intentions suspectes et qu'il agissait dans l'intérêt exclusif des associations de bienfaisance fondées par lui, et qu'après tout il convenait mieux que l'exécution d'un pareil projet fut confiée à des hommes spéciaux dans l'art, la Commission d'Exposition universelle avait formé dans son sein un comité de concours, et une réunion d'artistes musi-

Florence, 25 septembre, 10 h. 45 du soir.  
 Une proclamation du maire de Florence convoque la garde nationale pour maintenir l'ordre.  
 Par mesure de précaution, on a renforcé quelques postes.  
 Jusqu'à présent la ville est tranquille.  
 Le nombre des personnes arrêtées la nuit dernière est de 70.

L'Italie et la *Gazette d'Italie* disent qu'il est arrivé beaucoup de dépêches des différentes parties du royaume constatant que la nouvelle de l'arrestation du général Garibaldi n'a produit aucun désordre, et que la tranquillité continue à régner dans toute la péninsule.

L'*Opinione* répète que le ministère laissera Garibaldi retourner à Caprera, s'il renonce à son expédition contre Rome.

Si le général refuse, on croit que le ministère réunira extraordinairement le Parlement.

Florence, 26 septembre, midi.

Hier soir, une démonstration a eu lieu à Gênes pour la délivrance de Garibaldi. Une députation s'est rendue chez le Préfet. Celui-ci a répondu qu'il soumettrait la demande au ministère. La démonstration s'est ensuite dissoute.

A Milan, il y a eu deux petits rassemblements dont un a fait quelque résistance à la force armée.

A Sienna, Vérone, Pistoia et Naples, il y a eu de petites démonstrations qui se sont dissoutes paisiblement sans l'intervention de la force armée.

A Florence, une démonstration composée d'un petit nombre de personnes a été dissoute par quelques patrouilles de garde nationale.

Dans toutes ces démonstrations, on n'a eu à déplorer aucun accident.

Ce n'est pas seulement en France que la ferme attitude du gouvernement italien a été approuvée. L'arrestation du général Garibaldi a obtenu l'assentiment de toute la presse anglaise. Malgré les préoccupations protestantes des journaux de Londres, ces derniers n'ont pas hésité à mettre de côté leurs traditions anti-papales, pour envisager la question au point de vue purement politique, et faire ressortir ce qu'il y avait d'insensé et de coupable dans les projets de l'ex-dictateur. Les derniers actes de Garibaldi lui ont fait perdre la sympathie du peuple anglais. Sa conduite vis-à-vis du roi Victor Emmanuel est jugée déloyale et peu généreuse et tout le monde affirme que le peuple italien doit aide et appui à son gouvernement qui est dans le vrai.

On ne saurait douter que cette opinion soit unanime. « Le gouvernement italien, dit le *Daily News*, a adopté une mesure très résolue. Nous regardons ce parti comme aussi sage que hardi. Le gouvernement ne pouvait pas accepter la responsabilité de la politique personnelle de Garibaldi, et Garibaldi s'était mis dans une position où son arrestation devenait indispen-

ciens prétendait à l'organisation d'un troisième concours.

Une confusion inexprimable a suivi d'aussi fâcheux entraînemens ; et les dévoiler en ce moment pour les frapper de réprobation, c'est expliquer quelques lenteurs, excuser quelques irrégularités dont nous aurons à parler ; c'est repousser l'accusation de certaines fautes imputées à l'homme vénérable qui avait été le promoteur d'un projet éminemment louable. Il est évident que l'annonce seule de nouveaux concours devait troubler les opérations de la première commission, jeter la division parmi les Sociétés françaises, scinder la présence des Sociétés étrangères, en un mot détruire l'effet matériel et moral d'une solennité splendide. Former un tel dessein, selon nous, c'était plus qu'une faute ; c'était une pensée coupable. Que la responsabilité en retombe sur qui de droit : elle est grave.

La majorité des Sociétés musicales, il faut le dire, fidèle à ses engagements, pénétrée des conséquences auxquelles un conflit malencontreux devait fatalement conduire, n'a pas voulu la partager ; la majorité a résisté à des suggestions sans excuse. Le premier Concours donné dans la deuxième quinzaine de juillet, à part le contre-coup qu'il a reçu des affaires politiques du Mexique, n'a pas eu le succès attendu. Le second n'a pas eu le moindre retentissement. Le Concours-Festival-Universel, organisé par le baron Taylor, a attiré à Paris plus de trois cents Sociétés françaises, belges, suisses, italiennes, anglaises, allemandes, danoises, suédoises. — Cet empressement est une protestation. Mais, du reste, s'il faut convenir que le Concours musical universel de Paris n'a point été réalisé, dans son principe non plus que dans les faits, les brillantes promesses faites par son comité d'organisation, nous croyons exprimer le vœu de tous les amis sincères de l'institution orphéonique en disant : une dissidence passagère ne portera pas de rouble aux sentimens réciproques qui doivent ani-



sable. Le gouvernement italien, ajoute le *Sun*, était parfaitement fondé à agir comme il l'a fait. Il n'y avait pas d'autre moyen de sortir du dilemme où il se trouvait placé.

L'*Evening Star* et le *Daily Telegraph* qui représentent d'autres parties de l'opinion, que les feuilles dont nous venons d'indiquer les jugements, ne sont pas moins explicites. « Le gouvernement italien, s'écrie le *Telegraph*, a bien fait de garder et observer la parole donnée au gouvernement français et de faire tout au monde pour prévenir une révolte stérile. » Quant à l'*Evening Star*, il ne voit pas comment le gouvernement italien pourrait être blâmé d'avoir fait tout son possible pour prévenir l'expédition de Garibaldi. Il était littéralement et sur l'honneur, engagé par la convention de septembre, à protéger la frontière du pape contre l'invasion. A cette condition et à celle là seulement, les troupes françaises ont été retirées de Rome, et l'Italie s'est vue pour la première fois depuis de longs siècles absolument libre du pavillon de toute puissance étrangère flottant sur quelqu'un de ses murs.

Le *Times* enfin, dont on connaît le flair en ce qui concerne les évolutions de la pensée publique de son pays, est plus sévère encore pour le chef indiscipliné des chemises rouges. La feuille de la cité déclare que Garibaldi s'était singulièrement abusé sur les dispositions de la population romaine dont la grande majorité ne demande qu'à vivre tranquille. L'arrestation de Garibaldi sera pour lui-même une mesure qui le tire du plus grand embarras et de la position la plus compromettante. « Tant que Garibaldi s'est laissé diriger par les conseils prudents de ses amis, ajoute le *Times*, il n'avait de force que pour le bien, mais abandonné à lui-même, il n'avait de force que pour le mal. »

Nous pourrions multiplier nos citations ; mais celles qui précèdent suffisent pour établir que le pays le mieux placé pour raisonner impartialement des véritables intérêts de l'Italie, condamne lui aussi, sans restriction et sans appel, la folie qu'on aurait pu nous accuser de flétrir, sous l'empire des préoccupations personnelles. Ce ne seront pas en conséquence quelques troubles fomentés çà et là par quelques révolutionnaires de Gènes ou de Milan, qui pourront nous faire revivre des premières impressions que nous avons reçues. *Havas.*

Voici le dernier discours du général Garibaldi, à Arezzo :

Grâces vous soient rendues pour vos démonstrations ; elles sont d'autant plus douces à mon cœur qu'elles me prouvent de plus en plus que quand l'heure sonnera, chacun sera à son poste. Je vous remercie au nom de Rome. De même que la tête est nécessaire au corps humain, pour qu'il soit un vrai corps, de même, l'Italie ne saurait être complète sans Rome. A quoi sert qu'au dedans et au dehors on cherche par les bruits et les clameurs à couvrir la voix de la ville aux sept collines qui nous appelle. Les clameurs intérieures seront réduites au silence par la volonté intérieure ; celles du dehors... suffiront. Les peuples de l'Europe ne souffriront pas davantage que l'on foule aux pieds impunément les droits d'autrui. Quand un membre de la famille crie au secours, quand il désire rentrer dans le foyer commun, nul n'a le droit de le repousser et les devoirs du sang veulent qu'on lui tende les bras. L'Italie ne manquera pas certainement à ses devoirs ; elle ne demeurera pas sourde à la voix de Rome.

Tous les assistants ont crié : A Rome ! A Rome ! (*Gazette de Turin* du 25).

On écrit de Berlin au *Times* : Les préparatifs de guerre de la France et la

rapidité avec laquelle on les poursuit sur la plus grande échelle sont ici l'objet de l'observation attentive des hommes de guerre et des hommes politiques. Ce qui leur plaît le moins, c'est l'achat d'énormes quantités de blé en Autriche, en Italie et en Orient, afin d'approvisionner, dit-on, les forteresses. La construction de 12 vapeurs qui peuvent se démonter, est considérée aussi comme un vilain symptôme. Ils ont été construits par MM. Claparède et Comartin et on écrit qu'ils seront prochainement transportés à Strasbourg. La Prusse, de son côté, ne reste pas les bras croisés. On a rejeté le fusil à Grenade de M. Dreyse mais on a approuvé le principe et l'on fait des expériences nouvelles. Une autre innovation de guerre consiste dans la fonte de blocs de fer destinés à protéger les redoutes. Ils sortent de la fabrique de MM. Grusen à Buckan, près de Magdebourg, et de même que les blindages sortis de cette maison, ils jouissent d'une réputation de solidité supérieure à tout ce qui se fait d'analogue en Angleterre comme en France. Le gouvernement prussien a déjà commandé un certain nombre de wagons de chemins de fer pour le transport des malades et des blessés.

Revue des Journaux

AVENIR NATIONAL.

Garibaldi est arrêté. C'est, depuis Aspromonte, la plus rude épreuve qu'il ait eu à subir le patriotisme des Italiens. Surpris par cette tentative gênéreuse, mais certainement intempérative, ils se trouvent encore dans une de ces situations cruelles où il faut imposer silence au cœur qui s'émeut pour n'écouter que la raison ; ils n'hésitent pas plus, sans doute, qu'ils n'hésitent après Aspromonte. Ils montreront, une fois de plus, l'admirable accord qui, depuis sept ans, leur a fait traverser impunément toutes les crises et surmonter tous les dangers.

Mais, il ne faut pas s'y tromper : l'échec de Garibaldi ne change rien à la question romaine, qui est intacte après comme avant cette tentative regrettable. Le gouvernement italien qui demande sa capitale diplomatiquement, et ceux qui veulent y aller à tout prix et par tous les moyens, ne font qu'obéir à la force des choses : ils ne créent pas, ils subissent les nécessités de la situation.

Depuis le jour où la fédération a été unanimement repoussée comme impraticable et où le projet de Villafranca a été abandonné, l'Italie a reconstruit et proclamé le besoin de l'unité nationale. Or, sans Rome, l'unité est impossible ; car à Rome seulement l'Italie peut trouver son équilibre entre le Nord et le Midi, entre tous les intérêts et toutes les traditions. Prétendre le contraire, chercher une autre solution, c'est poursuivre une chimère et blesser le bon sens public.

Mais il ne faut rien brusquer, il ne faut pas surtout intervertir les rôles. Dans la situation faite au gouvernement italien par la Convention de septembre, c'est de Rome que doit partir le signal ; il faut donc attendre que les Romains se prononcent. En voulant tout précipiter, on s'exposerait à tout retarder, à tout compromettre, et c'est de ce côté qu'est le danger. L'Italie sait, au contraire, par expérience, non-seulement qu'il n'y a point de danger, mais que le succès est certain du côté où il suffit de gagner du temps pour arriver au but.

A. PEYRAT.

- Le lundi, 26 août, Répétition du Festival ;
- Le mardi, 27 — 2<sup>e</sup> répétition à l'Opéra à midi ; le soir Festival à l'Opéra ;
- Le merc., 28 — Concours des sociétés chorales des départements ;
- Le jeudi, 29 — Festival des sociétés d'harmonie et de fanfares ;
- Le vend., 30 — Concours international des sociétés chorales ;
- Le sam., 31 — Concours international des harmonies et fanfares ;
- Le Dim., 4<sup>e</sup> sept. Distribution solennelle des récompenses au Pré Catalan.

Malheureusement, soit que les circonstances dont il a été parlé plus haut aient jeté du trouble dans l'exécution de ce programme, soit que le comité ait été entravé dans l'accomplissement de sa mission par des causes indépendantes de sa volonté et inhérentes aux difficultés de toute nature que l'on rencontre dans la capitale, telles que distances à parcourir, autorisations administratives, etc... soit enfin que le comité lui-même ait apporté de la mollesse dans l'accomplissement de ses fonctions, les choses ne se sont point passées avec ponctualité, avec toute la régularité désirable.

Nous voulons donner une idée des irrégularités fâcheuses qui se sont produites. Le Festival était fixé au mardi, 26, et le règlement portait que toute société qui ne se présenterait pas au festival serait exclue de droit du concours. Or le festival n'a pu avoir lieu ledit jour parce que les diverses sociétés mises en demeure d'apprendre les morceaux spécialement désignés n'étaient pas suffisamment préparées ou même que le comité avait négligé d'envoyer à certaines sociétés les parties des chœurs à interpréter : le festival a eu lieu le dimanche, après la distribution des récompenses. Et quel festival ! d'ailleurs toutes les sociétés inscrites ont été admises indistinctement au concours sans s'inquiéter de savoir si elles

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. L. Boniface :

« Le gouvernement italien vient de faire acte de loyauté et d'énergie : Garibaldi a été arrêté au moment où il se disposait à pénétrer sur le territoire pontifical, pour y provoquer le désordre et l'insurrection.

» Par cet acte de vigueur, dont tous les hommes d'ordre le féliciteront, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel affirme hautement son respect pour ses engagements et la confiance que mérite sa parole. Malgré de récentes et formelles déclarations, il ne manque pas de gens pour douter de sa bonne foi et de sa sincérité. Le fait répond aujourd'hui à ces injustes défiances. Le cabinet italien, sans se préoccuper de l'impopularité que l'arrestation de Garibaldi pouvait soulever contre lui au milieu d'un certain parti, a maintenu la foi jurée. Comme nous n'avions pas hésité à le penser, il a prévenu un nouvel Aspromonte, le sang n'a pas coulé et l'Etat pontifical n'a pas été envahi. »

JOURNAL DES DÉBATS.

A l'occasion de la dissolution de la Chambre des Députés à Berlin, et de l'assurance que donne la *Gazette de la Croix* de la convocation prochaine des électeurs, le *Journal des Débats* s'exprime, ainsi dans son bulletin, sous la signature de M. David :

« Nous doutons d'autant moins de l'assertion de la feuille officieuse que l'intérêt évident du gouvernement prussien est de profiter des circonstances présentes et de la disposition des esprits en Allemagne pour faire nommer la nouvelle assemblée. M. de Bismark n'est pas tellement habitué à se voir populaire qu'il doive négliger de saisir le moment où lui arrive cette bonne fortune. »

MONDE.

Le *Monde* reproduit la dépêche du *Moniteur du soir*, puis il ajoute : « Ce n'est pas trop tôt. Il ne suffit pas d'emprisonner les gens agités : il faut avant tout, mettre la main sur les agitateurs. »

FRANCE.

On lit dans le journal la *France*, sous la signature de M. Rigaud et sous ce titre : « la Confiance : »

« Nous désirons ardemment la paix. Le pays a fait bien des sacrifices pour la maintenir. Mais si, à l'heure actuelle, nous affirmions qu'elle ne sera pas troublée, nous tromperions ceux qui veulent bien nous lire, et qui auraient le droit de penser de nous ce qu'ils penseraient quand les nuages s'amoncellent.

» Notre goût pour la paix ne s'est point modifié. Nous avons le même goût, mais nous n'avons pas la même foi.

» Il y a des gens qui sont systématiquement pour la paix, il y en a d'autres qui sont systématiquement pour la guerre. Puis on nous dit : choisissez.

» Ces termes absolus ne sont ni sensés, ni politiques, et ceux qui veulent imposer la paix comme un principe, nous paraissent aussi excessifs que ceux qui veulent imposer la guerre comme une nécessité.

» Ce n'est pas par cette résolution fatale et aveugle que l'on rétablirait la confiance.

» La France veut la paix ; mais comme le disait avec raison M. Rouher à Nantes, elle la

avaient étudié les chœurs du festival. Mais c'est plus fort : un chœur du festival avait été donné comme *chœur imposé* à certaines sociétés, notamment à la société chorale de Cahors, et il est arrivé que pour préparer l'exécution du Festival, on a fait répéter ce chœur avant le concours par toutes les sociétés concurrentes et sous la direction du compositeur lui-même : c'est-à-dire que ce qui faisait la valeur spéciale des études particulières, les mouvements, les nuances, la couleur du morceau imposé devenait à peu près impossible à discerner. — Beaucoup d'autres irrégularités ont été commises. Le concours des musiques d'harmonie et fanfares n'en a pas été exempt.

Nous avons dû parler : on doit au public la vérité. Il fallait prévenir le retour d'abus de cette nature ; — peut-être aussi fallait-il donner son relief véritable au mérite de notre société chorale, car dans des conditions différentes et plus favorables à ses intérêts, dans les conditions exactes du programme, elle eut obtenu sans doute des récompenses plus flatteuses encore.

Mais arrivons sans plus tarder à la partie de notre compte-rendu qui intéresse davantage notre chère cité.

L'Orphéon de Cahors a pris part à trois concours différents : concours de lecture à première vue ; 2<sup>e</sup> concours avec les sociétés de départements, à l'exclusion de celles de la Seine ; 3<sup>e</sup> concours international. Le concours de lecture a eu lieu le mercredi 28, à neuf heures du matin dans l'Amphithéâtre du conservatoire des arts et métiers. Le Jury était composé de sept notabilités musicales de Paris. Dix sociétés ont répondu à l'appel et sont entrées en lice : l'Orphéon de Cahors a passé le septième.

Nous étions présent au moment de l'épreuve, et nous ne pouvions nous défendre d'une grande appréhension. L'Orphéon de Cahors se trouvait en présence de sociétés vieilles d'âge et d'un talent in-

veut dans des conditions qui puissent satisfaire son honneur, sa grandeur, son influence. »

» Quelles sont ces conditions ? Voilà le problème qui se pose entre le pays et le gouvernement. Ni équivoque ni incertitude. On vient de voir le résultat de « l'intervention morale » de la France en faveur de la Papauté : Garibaldi arrêté et Rome préservée. Pour les affaires d'Allemagne, seules pressantes, car la question d'Orient reste dans la perspective, la même conduite produira le même effet. Il y a un traité de Prague comme il y a un traité de septembre. Réquérons-en la loyale observation. Cette « ingérence » protectrice de nos intérêts et de l'équilibre européen, sera accueillie à Berlin, comme « l'ingérence » sauvegardant le St-Siège a été écoutée à Florence. On est fort quand on a pour soi le droit, la justice, avec des régiments et des canons pour les soutenir.

PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de de M. Penel :

« Il restait au Sud plus de cent mille individus encore hors la loi. Grâce à l'amistie proclamée par M. Johnson, il n'y en a plus que deux à trois cents.

« Reste à savoir si les radicaux du Nord permettront à ces gens du Sud, pardonnés réemment et réintégrés ainsi dans tous leurs droits politiques et civils, de jouir de ces mêmes droits, c'est-à-dire de voter pour les élections d'Etat et surtout pour l'élection présidentielle de 1868. C'est douteux ; car la balance pencherait trop en faveur du parti conservateur ou démocrate, et c'est en prévision de cet événement que les radicaux recommencent leur guerre contre le président, dans l'espérance futile de se débarrasser à la fois de lui et de ses adhérents du Sud qu'il vient d'emanciper politiquement. »

Pour extrait : A. Layrou.

Nouvelles du jour

La préoccupation du jour est l'acte résolu du gouvernement italien à l'égard de Garibaldi. Mais on reste dans l'incertitude pour ce qui concerne la suite que peut avoir cet incident.

Toutefois, il a excité une vive émotion à Florence. Voici ce qu'on mande de cette capitale à la date de mardi soir : quelques attroupements ont eu lieu pour faire une démonstration contre l'arrestation de Garibaldi. On a eu quelques désordres à déplorer. La ville était sillonnée de nombreuses patrouilles. Des arrestations ont été faites. Le bruit court que trois gardes de police ont été blessés.

Suivant d'autres informations, la population de Florence serait festée étrangement à la manifestation garibaldienne.

Il n'est question d'aucun mouvement séditieux sur d'autres points de l'Italie.

Les renseignements font défaut sur les détails de l'arrestation de Garibaldi.

— Les ministres se sont réunis en conseil aujourd'hui mercredi, à une heure, au ministère d'Etat.

— Un journal termine ainsi un article très-judicieux au sujet de l'attitude énergique prise par le gouvernement italien vis-à-vis du parti révolutionnaire :

« La convention du 15 septembre avait placé le Saint-Siège sous une double sauvegarde. L'Italie a fait son devoir. La France aurait fait le sien. »

contesté. D'un autre côté, ainsi que cela s'était pratiqué dans un grand nombre de concours, nous avions l'espoir que le sujet du concours serait remis au directeur deux heures avant l'audition publique : il n'en était rien. Le morceau était donné sur l'heure ; sans préparation aucune, il fallait vocaliser une page de musique manuscrite... Le moment est venu : il n'y a plus à balancer, *alea jacta est !* — A l'appel de son nom, l'Orphéon de Cahors se présente, se met en ligne : il entonne avec un aplomb qui nous étonne. Mais, ô merveille ! il continue bravement ; chaque partie égrène une à une chaque note du morceau, et la fin arrive sans encombre : bien mieux, une certaine harmonie, a régné dans l'ensemble ; le mouvement rythmique a été conservé, et l'accord final n'est pas dépourvu d'une certaine maestria. — Des applaudissements bruyants étaient déjà partis de tous les côtés de la salle : le public des tribunes et les sociétés rivales précédemment entendues rendaient hommage à l'Orphéon de Cahors.

Quelques minutes plus tard, le Jury délibérait et annonçait l'ordre des récompenses. L'Orphéon de Cahors avait gagné le 3<sup>e</sup> prix à l'unanimité : une médaille d'argent.

Le concours des Sociétés départementales avait lieu le même jour. Les Sociétés concurrentes avaient été divisées en plusieurs groupes. L'Orphéon de Cahors était classé dans la 2<sup>e</sup> section de la 1<sup>re</sup> division : il s'est rendu à midi au lieu fixé pour la lutte, dans une salle de l'hôtel des *Magasins réunis*.

Notre Société chorale se trouvait dans cette section en concurrence avec sept Sociétés, notamment avec la Société de Nancy, dont la fondation date de 20 ans et dont la bannière était décorée de dix médailles. Qu'importe, le succès du matin a donné de l'assurance aux plus craintifs. L'impatience de combattre est déjà grande, lorsque à trois heures environ le signal est donné. La *Lyre*, chœur imposé, est chanté avec justesse, vigueur, avec entraînement ; l'*Enclume*

mer les Sociétés dont l'harmonie est le nom, et la fraternité le but.

L'Orphéon de Cahors fut le premier inscrit sur les listes d'adhésion de l'honorable baron Taylor. Il a été au nombre des sociétés venues des contrées les plus éloignées de la France. On peut dire que s'il n'a pas été plus attaché que d'autres à la cause embrassée, du moins a-t-il été un des plus zélés : à Paris même, une modification du programme touchant le festival a motivé sa présence journalière à des répétitions laborieuses, et souvent il s'est trouvé seul à soutenir le fardeau de l'exécution de certains morceaux destinés à bien des sociétés réunies. — Mais n'anticipons pas.

Le programme des exercices publics composant le concours-festival-universel dirigé par le baron Taylor, avait été parfaitement conçu : il était complet et fort bien distribué. Un grand nombre de divisions et de subdivisions avait été formé de manière à ce que chaque série de concours n'eût point une séance trop longue et que la force relative d'un grand nombre de sociétés pût recevoir une consécration par une récompense ou un encouragement. La durée du concours était de huit jours : chaque jour avait un exercice différent et qui devait avoir lieu le soir, afin de donner aux membres des sociétés diverses la libre disposition de la journée. Les exercices des sociétés chorales avaient été alternés avec ceux des sociétés instrumentales : il était bon que des repos sagement ménagés permissent des excursions instructives dans le temple des arts et de l'industrie.

Voici l'ordre textuel de ce programme magnifique :

Le Dim., 25 août, Réception des sociétés étrangères et des départements, concours des sociétés chorales et instrumentales de Paris et de la Seine ;



— D'après une correspondance de Rome. le bruit que les officiers de la légion d'Antibes auraient donné leur démission est dénué de tout fondement.

— Un journal anglais dit que Kelly et Deaty, les deux prisonniers féniens de Manchester sont parvenus à gagner Liverpool et à s'embarquer sur le bateau à vapeur *Hibernian*, faisant voile pour Québec.

— On lit dans le *Movimento*, journal de Florence :

« Le général Cialdini, dans un colloque avec M. Rattazzi, aurait déclaré qu'il fallait prendre des mesures rigoureuses pour empêcher la propagande démocratique dans les rangs de l'armée si l'on veut y maintenir l'esprit de discipline. Il aurait été mis sous les yeux du ministre une liste de journaux dont l'abonnement sera interdit à tout soldat et officier sous des peines sévères. »

— On annonce la mort à Colchester de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Anne Rumsey, à l'âge de 104 ans. Elle était fille du capitaine Cook, le célèbre navigateur, qui fut massacré par les naturels d'Owhyhee, dans les îles de la mer du Sud.

— Il y a eu dimanche à Londres un meeting, ayant pour but d'établir une société coopérative en faveur des petits employés et des ouvriers. Les orateurs entendus ont démontré qu'en faisant directement les achats, il était possible de donner un bon et substantiel dîner pour neuf pence (90 c.). La proposition de mettre à exécution le projet de société a été adoptée à l'unanimité.

Sous ce titre : *Reconstruction du Canal du Midi*, nous lisons dans la *Situation* :

Un projet gigantesque, dont l'idée première date déjà de plusieurs années, vient d'être remis à l'ordre du jour. Il s'agit de refaire le canal du Midi sur des dimensions assez grandes pour en permettre l'accès aux navires du plus fort tonnage, et de relier ainsi par une voie navigable de 115 lieues de long, la Méditerranée avec l'Océan Atlantique. Dès 1863 M. Piétri, alors préfet de la Gironde, avait signalé aux populations, comme une œuvre d'avenir que le gouvernement impérial était appelé à réaliser, cette grande entreprise, qui permettrait un jour à notre flotte de ne plus passer, comme autrefois, sous le canon de Gibraltar.

La Garonne qui suffit pour le canal du Midi, dans son état actuel, deviendrait évidemment insuffisante pour ce même canal transformé d'après le projet que l'on discute. Il faudrait disposer des eaux qui se rencontrent sur tous les versants des Pyrénées et toutes les hauteurs de l'Auvergne, et construire un canal à point de partage, c'est-à-dire recueillir à son sommet toutes ces eaux emmagasinées dans un immense réservoir et dirigées ensuite sur chaque embranchement de la voie nautique avec la force commandée par la puissance de leur emploi.

Ce projet, après avoir été pendant longtemps regardé comme aussi chimérique que le fut celui du percement de l'isthme de Suez bientôt réalisé, est aujourd'hui discuté officiellement et gagne chaque jour de nouveaux partisans.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Bulletin Vinicole**

Nous extrayons du *Moniteur vinicole*, la correspondance suivante :  
FRONTON (Haute-Garonne), 24 septembre. —

vient ensuite : la flamme est aux poudres. Les derniers accords n'avaient point encore été frappés, que les applaudissements de la salle éclataient avec transport.

Un mot prononcé à côté de nous, peut donner une idée de l'ardeur du final. « On dit que ces Quercinois sont fatigués; s'ils ne l'étaient pas, ils bondiraient sur le jury !... »

A la fin de la séance et après délibération, le président du jury, proclame que le premier prix de la 1<sup>re</sup> division a été obtenu par l'Orphéon de Nancy et le second premier prix par l'Orphéon de Cahors, et que ces deux Sociétés ont mérité les félicitations les plus sincères.

Le 3<sup>e</sup> concours, le concours International, a eu lieu le vendredi soir, 30 août, à huit heures du soir, dans la salle du *Vauve-hall*.

Ici le jury est formé de notabilités de l'art et présidé par A. Thomas; l'assistance est nombreuse. Dans ce concours n'ont été admises que les Sociétés ayant obtenu des premiers prix dans les concours des Sociétés départementales.

Il ne servirait à rien de détailler les péripéties d'un concours qui n'a point été aussi favorable à notre Société : nous pourrions dire certes que la victoire a été chaleureusement disputée et qu'après tout, nos orphéonistes étaient dans un tel abattement physique, qu'il leur était impossible de se mesurer avec avantage; mais ce qui est certain c'est que le jury a refusé de donner un second prix, dans la section où concourait l'Orphéon de Cahors. Le succès exclusif était cette fois pour Nancy !...

Deux succès peuvent bien consoler d'un revers; mais un insuccès est parfois la peine d'une téméraire confiance.

Nos orphéonistes peuvent comprendre les résultats auxquels on arrive par le respect de la discipline, l'assiduité dans le travail et la perfection d'exécution à laquelle le talent fait atteindre; ils ont entendu la

La récolte de 1867, comparée à celle de 1866, sera des deux tiers chez les favorisés, de moitié chez les plus malheureux, dont il faut retrancher les malheureux grêlés. Ceux-là n'auront rien.

Nous manquons de bras pour vendanger, et ce qu'il y a de plus pénible c'est que la récolte se perd tous les jours. Aussi, voit-on les vendangeurs (chez les propriétaires qui ont terminé) être très-recherchés par ceux qui ont encore des raisins sur souches.

LA ROUQUETTE, par Port-Ste-Foy (Dordogne), 24 septembre. — Depuis mon dernier bulletin nous avons eu des chaleurs qui ont bien bonifié les raisins; maintenant il tombe une pluie qui fait gonfler la graine, et nous espérons que le peu que nous aurons sera passable.

ST-LAURENT-DE-CASTELNAUD (Dordogne), 24 septembre. — Depuis nos derniers avis, nos prix ont été maintenus très-fermes, quoique le moment des vendanges ait amené du calme dans les transactions.

On a commencé la cueillette dans tout notre vignoble. La récolte sera peu abondante, mais, en revanche, elle sera d'excellente qualité.

Depuis deux jours la température a changé. La chaleur a disparu pour faire place à des matinées et des soirées très-fraîches.

RABASTENS-SUR-TARN, le 24 septembre. — Nous sommes en pléines vendanges, et on constate partout un rendement bien inférieur à celui que nous supposions avoir. Le beau temps qui nous sert à souhait fait que l'on ramasse cette récolte dans des conditions tout à fait favorables pour avoir de bon vin. Quant à la qualité, il n'y a pas en doute, ce n'est que pour la quantité que nous serons mal partagés, car nous n'aurons pas le tiers d'une récolte ordinaire; aussi, les vins de l'année dernière ont un cours très-suivi, on les recherche au prix de 25 fr. l'hect., non logés et pris sur lieu.

Les vins nouveaux, qui seront bien supérieurs aux 66, obtiendront sans aucun doute un prix beaucoup plus élevé. C'est ce que je saurai vous dire dans mes premiers avis.

**Chronique locale.**

**CALENDRIER DU LOT.**

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
3	Jeu.	S. Denis.	Frayssinet-le-Gélat, Bagnac.
4	Vendr.	S. François d'A.	Lalbenque, St-Cernin, Souceyrac.
5	Samed.	S <sup>e</sup> Fleur s. Pla.	Dégagnac, Martel.
<p>Ⓟ P. Q. .... le 5, à 1 h. 41 m. du soir.                  Ⓟ P. L. .... le 14, à 0 h. 43 m. du matin.                  Ⓟ D. Q. .... le 21, à 3 h. 18 m. du matin.                  Ⓟ N. L. .... le 27, à 11 h. 51 m. du soir.</p>			

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 1867, M. Vieillescazes a été nommé adjoint au maire de la commune d'Espédaillac, en remplacement de M. Peyrichon, démissionnaire.

Par décret, en date du 15 courant, l'Empereur a institué MM. Cangardel et Plantade, juges du tribunal de commerce de Cahors.

En conséquence M. le préfet du Lot a prescrit leur installation.

Société Suédoise, les Etudiants d'Upsal, auprès de laquelle toutes les Sociétés Françaises, Italiennes ou Allemandes, palissent et qui a remporté le premier prix sur les Sociétés d'excellence.

La fanfare S<sup>e</sup> Cécile de Cahors, a concouru au Prê Catelan, le vendredi, 30, dans la 3<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> section, groupe C. — Cette Société a obtenu le 3<sup>e</sup> prix médaille d'argent, *ex æquo* avec la Société de Marennes. — Nous avons eu le regret de ne pouvoir assister à ce concours.

Nous aurions encore à dire; il est plus que temps de finir. Nous considérons que le concours de Paris a été pour les Sociétés de musique françaises et étrangères l'occasion d'un rapprochement cordial, comme il a été pour chaque membre de ces Sociétés, l'occasion de profiter des avantages d'une visite à l'Exposition universelle; de plus que les orphéonistes de Cahors et les musiciens de la S<sup>e</sup> Cécile, ont été largement récompensés de leurs efforts par la réception brillante et sympathique, qui leur a été faite à leur retour dans la cité : à bon droit d'ailleurs, car, grâce à eux, le nom de Cahors a été associé aux beaux-arts dans la ville Paris et à propos d'une Exposition universelle dans laquelle il ne figurait pas autrement. — Nous concluons encore deux choses : 1<sup>o</sup> l'institution orphéonique est bien décidément une des mille voies par lesquelles s'infilte le progrès; 2<sup>o</sup> l'Orphéon de Cahors, en cueillant les palmes les plus enviées, a donné des preuves de ce qu'il peut faire à la seule condition de vouloir : *Quod erat demonstrandum.*

LA BREVETÉ — Sommaire du n<sup>o</sup> 17.  
 Les Criminels, Jules Vallès. — Une Dame masquée. — M. de Camors, E. A. Garnier. — Le Japonais du Cirque, A. de Stair. — Les Canotiers, Edouard Dangin. — Balance, G. — Le Dépôt des femmes à la Préfecture, G. Puissant. — L'autre Dimanche, E. M.

Par arrêté, en date du 17 septembre 1867, S. E. M. le Ministre des finances a élevé à la 3<sup>e</sup> classe, M. Dulac, percepteur de Moutcuq.

L'Empereur a décidé que les jeunes soldats de la 2<sup>me</sup> portion du contingent de la classe de 1866 seraient réunis dans les dépôts d'instruction, du 2 novembre 1867 au 2 avril 1868, pour y faire, en une seule fois, les deux périodes d'exercices réglementaires.

En conséquence, leur mise en route sera réglée de manière qu'ils soient arrivés dans les dépôts d'instruction à la date précitée du 2 novembre 1867.

Commencée dimanche, la retraite ecclésiastique s'est terminée ce matin, elle a été prêchée avec autant de zèle que de talent par M. l'abbé Cortet, vicaire général de Larochelle. Mgr s'est fait un plaisir de présider à peu près tous les exercices et cette assiduité de sa Grandeur, tout en encourageant le prédicateur, n'a pas peu contribué à exciter l'ardeur du clergé, accouru si nombreux pour prendre part à ces pieux exercices.

La dernière journée de la retraite a été marquée par un de ces événements qui font si bien comprendre la fragilité de la vie et confirment d'une manière si puissante les enseignements de la foi. Un des prêtres qui suivaient la retraite, M. l'abbé Laverdet, curé de Reyrevignes, a été frappé d'une attaque d'apoplexie, quelques moments après l'instruction du matin, et à cinq heures et demie du soir il rendait le dernier soupir, sans avoir recouvré l'usage de la parole. Heureusement il s'était confessé dans la matinée. M. l'abbé Laverdet était âgé de 63 ans.

Les vins de Cahors ont obtenu une médaille de bronze à l'Exposition universelle. Elle a été décernée à M. Lacassagne, propriétaire de l'hôtel du *Palais-National*, à Cahors, pour ses vins de 1846.

Les vendanges sont à peu près terminées dans notre département. Dans la commune de Cahors, le rendement est assuré-t-on, supérieur à celui de l'an dernier.

Hier matin vers onze heures, la femme Malirat passant devant la caserne avec une voiture à bras, a été renversée par le cheval d'une voiture appartenant au nommé C..., négociant à Labarre. Cette femme a reçu les soins de M. Clary, fils, docteur, qui a constaté une forte contusion à la cuisse droite.

Si le *Journal de Rouen* est bien informé, une mesure grave serait sur le point d'atteindre les membres des conseils de préfecture. Leur temps d'activité, dit cette feuille, serait restreint à soixante ans d'âge pour ceux qui compteraient à ce moment trente ans d'exercice de fonctions publiques, et à soixante-cinq ans comme limite extrême pour ceux qui, à cet âge, auraient, comme ceux qui n'auraient pas, à faire valoir des droits à la retraite.

Un examen pour l'admission à des emplois d'agents-voyers conducteurs, d'agents-voyers surnuméraires, sera ouvert à la préfecture de l'Aude, à Carcassonne, le lundi 2 décembre 1867, à midi.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 25 novembre prochain.

**UNE HEUREUSE ALLOCUTION.**

Rien n'est plus propre à réjouir le cœur d'un père et d'une mère, que la sollicitude dévouée, dont leurs enfants sont l'objet dans nos établissements d'éducation. Aussi bien, croyons-nous devoir communiquer à nos lecteurs la sympathique joie que nous avons éprouvée, à la simple lecture d'une tendre et généreuse effusion de l'un de ces maîtres, qui se dévouent à la jeunesse de notre Quercy.

Il s'agit d'une allocution, adressée par un professeur à ses élèves, le jour de sa fête. Cette franche et poétique allocution se trouve entre les mains de plusieurs élèves, arrivés depuis quelques semaines en vacances; c'est ce qui nous a valu la bonne fortune de pouvoir en jouir. Nous pensons qu'elle ne sera pas sans attrait et sans utilité pour nos lecteurs. La voici :

« Mes chers élèves,

Je vous remercie d'avoir choisi, pour en fêter l'anniversaire, le plus beau, comme le plus heureux jour de ma vie. Vous m'entourez de vos félicitations et de vos vœux; j'en accepte avec bonheur l'expression et l'hommage.

Je me réjouis de vos franchises et vives manifestations; non que je les mérite, mais bien parce qu'elles vous honorent. Elles me prouvent votre affection, et m'encouragent à bien continuer à vous aimer. J'y serai fidèle, soyez en sûrs; car, comme vous l'affirmez si bien, chers élèves, je ne suis pas ici pour moi; j'y suis uniquement pour vous.

« Je vous appartiens tout entier.  
 » C'est là mon devoir de tous les instants. C'est là aussi ma joie intime, persévérante et forte.  
 » Aussi bien, occupez-vous ma pensée, et le jour et la nuit. Vous m'apparaissez jusque dans mes songes les plus chers; et alors il me semble vous voir, et je me plais à vous considérer : — tantôt comme une couronne, que je voudrais voir sans épines; — tantôt comme une belle et fraîche grappe d'élèves, qu'il s'agit de mûrir à force de lumière et de chaleur, allant droit à votre intelligence et à votre cœur; — tantôt enfin comme un jeune essaim, un peu volage, qu'il faut discipliner, pour l'initier aux douceurs du travail.

« Vous le voyez, mes chers élèves, il n'y a pas que vos mères qui sachent avoir des rêves à votre sujet. Puissiez-vous réaliser les miens, pour que, vous aimant comme elles vous aiment, ces mères chéries soient contentes et fières de vous ici-bas, glorieuses et triomphantes avec vous là-haut ! »

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**

*Naissances.*

26 septembre. Grézels (Emile), rue Impériale.

*Mariages.*

26 septembre. Bonnet (Jean), et Fontanel (Marie).

*Décès.*

25 septembre. Martory (Françoise), 46 m. r. Lestieu.

26 — Bouyssières (Jean), 10 m. boul. Sud.

26 — Enfant du sexe masculin né-mort, des époux Roquette et Garrigues.

28 — Dembres (Pierre), ex-boulangier, 68 ans, placé au Bois.

28 — Laverdet (Jean-Louis), prêtre, 62 ans, Grand-Séminaire.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

**Obligations du Crédit Foncier.**

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

**Bibliographie**

Nous croyons rendre service aux amateurs de beaux livres en leur rappelant, comme un des meilleurs souvenirs de l'Exposition, quelques-unes de ces splendides publications qui figurent dans la vitrine de MM. Alfred Mame et fils (de Tours), et qui ont concouru à les rendre titulaires du *seul grand prix* décerné dans cette noble industrie. Les éditeurs de la *Touraine* et du *Missel illustré* ont prouvé dans cette occasion qu'ils savaient se maintenir au rang exceptionnel où ils s'étaient placés dans les précédentes expositions.

LA SAINTE BIBLE. — d'après la Vulgate, traduction nouvelle, approuvée par Mgr l'Archevêque de Tours. — 2 volumes grand in-folio, splendidement illustrés par GUSTAVE DORÉ; deuxième édition. — Prix : richement cartonnés, 200 francs.

Cette seconde édition, loin d'avoir dégénéré présente, au contraire, certains perfectionnements, tels que des retouches et des compositions nouvelles que le grand artiste a ajoutées pour compléter son œuvre. Ce beau livre, par sa splendide exécution qui lui a conservé son caractère monumental, est assuré d'un succès durable et à l'abri de toute atteinte.

LES JARDINS. — histoire et description, par Arthur Maguin. — Un volume in-folio, splendidelement illustré par Anastasi, Daubigny, Foulquier, Français, W. Freeman, Giacomelli et Lancelot. — Prix : richement cartonné, 100 francs.

Dans ce volume vraiment splendide, l'illustration coule à pleins bords. Que pourrait-il y manquer sous ce rapport, quand on y voit figurer les noms de nos premiers artistes ? Un tel concours de talents éprouvés n'offrait-il pas toute garantie de réussite ? C'est une production modèle de la typographie française et qui honore notre patrie.

LES CARACTÈRES DE LA BRUYÈRE. — avec dix-huit gravures à l'eau-forte par V. Foulquier. — Un magnifique volume grand in-8<sup>o</sup> Jésus, papier extrafin. — Prix : broché, 30 francs.

Le texte de ce grand in-8<sup>o</sup> offre le parfait modèle de cette typographie magistrale qui n'admet aucune fantaisie. Chaque tête de chapitre est ornée d'une gravure à l'eau-forte, composée avec une finesse et une vérité d'expression qui rappellent fidèlement le grand siècle. Ce beau volume est très-admiré par les visiteurs de l'Exposition.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. — traduction nouvelle, avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, par l'abbé F. de Lamennais. — Edition illustrée; six belles gravures sur acier d'après L. Hallez. — Un magnifique volume grand in-8<sup>o</sup>. — Prix : broché, 7 francs. (Il a été tiré dans le format grand-Jésus 15<sup>o</sup> exemplaires sur papier de Hollande; tous sont



numérotés. Prix : broché, 20 francs.)  
 Il n'existe pas une belle édition à bon marché de ce livre privilégié, qui se réimprime sans cesse et sous toutes les formes. La maison Mame a voulu remplir cette lacune; elle publie aujourd'hui, à un prix extrêmement modéré, un volume orné de six gravures sur acier, exécutées spécialement pour cette édition d'après les magnifiques compositions de L. Hallez. Le tirage sur papier de Hollande est fort apprécié par les connaisseurs.

(Ces ouvrages se trouvent chez les Libraires du Département.)

**GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.**

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6<sup>e</sup> édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. e. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à Paris.

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces.)

**COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ**

Emission de 333,333 Obligations GARANTIES  
 Par la Propriété du Canal maritime de Suez et de tout son matériel.  
 Par les revenus généraux de l'Entreprise.  
 Par la valeur et le produit des terrains de la Compagnie.

1<sup>o</sup> Exposé.  
 La Compagnie universelle du Canal maritime de Suez a été formée, en 1858, au capital de deux cents millions de francs. Elle a acquis, en cours de travaux, par suite de ventes de terrains situés le long du canal d'eau douce, d'indemnités et d'emploi de capi-

taux, une somme de cent millions qu'elle a appliquée aux frais de création et d'appropriation des terrains bâtis ou à bâtir le long du Canal maritime. Ceux-ci représentant, dans un avenir prochain, une plus value considérable.

Une somme de cent millions de francs, à réaliser par emprunt, a été jugée nécessaire pour achever l'entreprise, et livrer le 1<sup>er</sup> octobre 1869 à la grande navigation un passage dont le produit annuel est évalué à soixante millions de francs.

**2<sup>o</sup> Conditions générales de la souscription:**

En exécution de la décision prise le 1<sup>er</sup> août 1867 par l'Assemblée générale des Actionnaires, il est ouvert une souscription publique pour le placement de 333,333 obligations créées par la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, aux conditions suivantes :  
 Ces obligations seront au porteur et cotées à la Bourse de Paris.

Elles sont émises au prix de 300 FRANCS, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1867.

Elles produisent un intérêt annuel de 25 FRANCS, payable par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, sans charge ni retenue.

Elles sont remboursables à 500 francs en 50 années par voies de tirages au sort TRIMESTRIELS.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 15 septembre 1868, et le remboursement des obligations sorties sera effectué le 1<sup>er</sup> octobre suivant, et, ainsi de suite, TOUS LES TROIS MOIS.

Le prix de chaque obligation, fixé à 300 francs, est exigible ainsi qu'il suit :

- 25 fr. en souscrivant.
- 25 fr. à la répartition.
- 75 fr. du 5 au 15 novembre 1867.
- 50 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 janvier 1868.
- 50 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 avril 1868, sous déduction du coupon de 12 f. 50.
- 75 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1868.

TOTAL... 300 francs. — C'est donc un PLACEMENT qui, en raison des délais des versements, ressort 8.59 p. 0/0, non compris le bénéfice de l'amortissement.

A partir du versement de novembre, la Compagnie échangera les récépissés nominatifs contre des titres provisoires au porteur; et, lors de la libération complète, les titres provisoires se-

ront échangés contre des titres définitifs au porteur ou des certificats nominatifs de dépôt.

A partir dudit versement de novembre, les porteurs auront la faculté de se libérer par anticipation de la totalité des termes non échus à leur sera bonifié un intérêt de 6 p. 0/0 l'an.

A défaut de versement des termes échus dans les délais fixés, les souscripteurs en retard seront passibles de l'intérêt à 9 p. 0/0 des sommes restées en souffrance.

Suivant le vœu émis par l'Assemblée générale, la souscription de chaque actionnaire ne sera pas réduite si elle ne dépasse pas le nombre des actions dont il est porteur. L'excédant de sa souscription sera soumis, s'il y a lieu, aux mêmes conditions de réduction que celles des autres souscripteurs.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**

du Jeudi 26 au Lundi 30 Septembre inclusivement, Dimanche compris, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

**A Paris**, à la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, square Clary, 9 (boulevard Haussmann et rue St-Nicolas-d'Antin; n° 33.);

**A Alexandrie**, à l'Agence supérieure de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez;

**Dans les départements**, chez MM. les correspondants de la Compagnie;

— Chez MM. les Notaires;

**A l'étranger**, chez MM. les Correspondants de la Compagnie.

Les versements seront également reçus, au crédit de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez:

**A Paris**, au Crédit foncier de France et au Crédit agricole, rue Neuve-des-Capucines, n° 19;

à la Société générale de Crédit industriel et commercial, rue de la victoire, 72;

**Et dans les départements**, aux Succursales de la Banque de France, pour les sommes de 100 fr. et au-dessus.

On peut souscrire par correspondance.

Les lettres de souscription devront être adres-

sées au domicile de la Compagnie, à Paris, accompagnées du montant du 1<sup>er</sup> versement.

Paris, le 14 septembre 1867.

Le Président-Directeur,

Ferd. de LESSEPS.

**Annonces Judiciaires.**

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**

Le 16 octobre 1867, à 9 heures du matin, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente aux enchères des biens, dépendant de la succession de Gênelph Lavaysse. — Mise à prix : 3,000 fr.

(Extrait du Mémorial de Figeac du 26 septembre.)

**PRÉFECTURE DU LOT.**

Arrondissement de Cahors.

Commune de Mauroux.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Mauroux à Bouyssac et à Touzac, partie comprise dans la commune de Mauroux.

**EXPROPRIATION**

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

**Avis au Public.**

Le Maire de la commune de Mauroux, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 3, de Mauroux à Bouyssac et à Touzac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 4<sup>o</sup> octobre, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du premier au huit octobre mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Mauroux, le 30 septembre mil huit cent soixante-sept.

Le Maire, Signé : CARLE.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

EXPOSITION DE LONDRES 1862 GRANDE MEDAILLE UNIQUE

**OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.**

EXPOSITION DE PARIS 1867 MEDAILLE D'OR (UNIQUE)

EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES sans souffrance par le protoxyde d'Azote. Brev. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.

CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS Brochure franco 1 fr.

DENTITION DES ENFANTS CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE Brochure franco 1 fr.

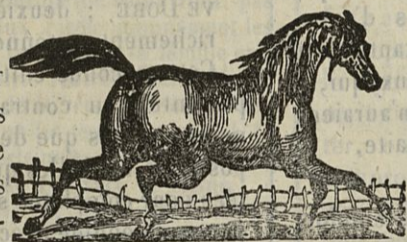
DES ELIXIRS ET POUDRES DENTIFRICES Avantages et inconvénients. — Notice sur la Poudre et l'Élixir PRÉTERRE. — Brochure franco 1 fr.

LES DENTS, CONSERVATION MALADIES, INFLAMMATIONS DES GENCIVES. Ebranlement et déchaussement (dents artificielles). — 1 vol. franco, 2 fr.

**POSTE AUX CHEVAUX**

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO**

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

CONFECTION DE PARIS

**HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE**

**MAISON GREIL**

Cahors, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHARMACIE LACOMBE

**DULAC SUCCESSEUR**

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS GUÉRISON ASSURÉE SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC. PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

**Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie,**

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).



**PHOSPHO-GUANO**

GALLET LEFEVRE ET C<sup>e</sup>, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS, A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

**LUBIN**

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,

MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :

Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature, Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Nesouriez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :

Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ? poussez une pointe chez moi !...

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

**SERVICE**

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11

Départ d'Assier : 4 h.

h. du soir.

après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

**L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES**

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, l'édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.

**A LOUER**

Trois Appartements : Deux de 3 pièces chacun, et un de 6, et un Magasin, rue du Portail-au-Vent.

S'adresser au café Bousquet, à M. Moncoutier qui en est le propriétaire.



**MAL DE DENTS**

Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LANAUSOIS 1 fr. 50 le flacon

**TBLEAU DES DISTANCES**  
 De chaque commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.  
 Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

Le propriétaire-gérant A. LAUYTON